



**INVENTAIRE
et
DESCRIPTION DES
ACTIVITES HUMAINES**

LES ACTIVITES TERRESTRES

Nous avons recensé ici les activités terrestres qui engendrent une pression plus ou moins directe sur le milieu marin.

1- La population

Les données d'évolution démographique (source données 75/99, INSEE et enquêtes Mairies pour le recensement de 1999), analysées sur la période longue de référence 1975/1999, indiquent que la population de la côte des Albères a augmenté de plus de 7 % pour atteindre un effectif de 14671 habitants permanents en 1999 (communes de Collioure, Port-Vendres, Banyuls sur Mer, Cerbère). La commune d'Argelès sur Mer comptait, quant à elle, 9164 habitants en 1999.

Il existe un contraste fort entre cette dernière commune et celles du canton de la côte rocheuse : le taux de croissance annuel moyen de la population, entre 1975 et 99, est de +3,24% pour la première contre +0,18% pour les autres (la moyenne départementale étant de 1,29%).

Autre contraste bien marqué : les fluctuations de population entre l'été et l'hiver sous l'effet de la pression touristique.

2- Le tourisme

Comme sur le reste du littoral, cette activité est très importante et elle occupe un rôle moteur dans le développement local du site.

Les atouts de la côte sont nombreux et essentiellement liés à ses richesses culturelles (patrimoine bâti et historique), ses paysages pittoresques (coteaux viticoles, falaises), ses traditions encore vivaces, son patrimoine gastronomique.

- *Etat actuel*

En basse saison la fréquentation touristique n'est pas importante. Il s'agit surtout d'étrangers ou de groupes en voyage d'affaires.

Pendant les moyenne et haute saisons, c'est-à-dire de mai à octobre, la population peut augmenter de plus de 60000 personnes. En 2001, la capacité d'accueil des structures touristiques était de 27852 personnes pour la côte rocheuse et 92000 personnes pour la commune d'Argelès sur Mer.

Cette population touristique augmente chaque année. Pour exemple, au niveau de la commune de Collioure, de 1960 à nos jours, cette population a connu une progression de 40% répartie sur tous les mois de l'année avec une fréquentation maximale du 1^{er} juin au 31 août. Ceci représente actuellement 30000 personnes en moyenne avec une pointe à 60000 personnes lors des fêtes de St Vincent du 14 au 18 Août.

La fréquentation est tout aussi forte sur la commune d'Argelès, première station touristique du département et 2^{ème} station au niveau du Languedoc-Roussillon (après Agde).

La promotion est essentiellement basée sur le tourisme vert, les produits du terroirs, la culture (château royal et musée d'art moderne de Collioure, visites de la ville de Port-Vendres, musée Maillol et visite de l'aquarium du laboratoire Arago à Banyuls), les activités nautiques, notamment la plongée sous-marine.

- *Evolutions*

Les dernières mesures sociales, tel que l'aménagement et la réduction du temps de travail, vont accélérer l'accroissement de la population touristique, avec, sans doute, une répercussion immédiate sur les séjours de courte durée hors-saison.

Les séjours de courte durée à thèmes, ayant pour objectif de valoriser les atouts de la côte, sont en cours de développement : la découverte du patrimoine naturel et culturel, les loisirs liés à la mer.

Les séjours à moyenne et longue durée sont aussi en projet avec l'aménagement de circuits touristiques, la création de gîtes de France ou de centres de loisirs.

La coopération intercommunale se mobilise également pour créer un véritable marché du tourisme. Avec des moyens plus conséquents et des compétences élargies, les communes veulent s'unir pour assurer un développement harmonieux et respectueux des sites. D'une manière concrète, les projets visent à améliorer les conditions de desserte (accès et stationnement), à mobiliser les infrastructures d'hébergements existantes, à protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, paysager, et culturel.

Parmi les différents projets, nous pouvons citer :

- la mise en valeur du bâti militaire et de la route des forts (patrimoine)
- le développement du musée de Collioure, des caves Bartisol à Banyuls (culture)
- la création d'une salle de conférence (congrès-affaires)

La valorisation du « potentiel nature » est aussi à l'ordre du jour : en additionnant leur patrimoine naturel sous-marin et leur domaine forestier, les communes de Cerbère et de Banyuls veulent créer un produit touristique autour de la découverte de la flore et de la faune sauvages. Ce produit s'est déjà enrichi avec la création du sentier sous-marin en juillet 2000.

En complément, on peut citer le projet national de réhabilitation des sentiers du littoral (ou sentier des douaniers), dont celui qui serpente d'Argelès au Cap Cerbère. Cette réhabilitation doit s'effectuer en deux tranches :

- du Mas Larrieu à la plage de Bernardi
- de Paulilles à Cerbère

La volonté des responsables et des élus locaux est de lisser la saisonnalité en coordonnant tous ces projets.

- **Impacts**

L'impact de la pression touristique est d'autant plus visible l'été avec la sur-fréquentation des sites et la saturation des installations collectives.

Cette concentration temporelle entraîne des problèmes de circulation et de stationnement et exerce une pression non négligeable sur le milieu naturel (piétinement, dérangement, déchets...).

3- Les rejets des stations d'épuration

La qualité des eaux littorales a une importance stratégique pour l'ensemble du territoire de la Côte Vermeille en raison de ses incidences sur le tourisme et sur la pêche côtière. Bien que les rejets naturels soient loin d'être négligeables (rivières côtières, ruissellement des eaux pluviales), les rejets en mer des stations d'épuration littorales représentent la principale source de contamination.

- **Etat actuel**

- Station d'épuration d'Argelès sur Mer

Mise en service en juillet 2002, cette nouvelle station a une capacité de 120.000 équivalents - habitants. Le traitement des eaux est biologique à 100% (par aération prolongée).

Son émissaire se situe à 1.5 kilomètres au large du port d'Argelès sur Mer sur une profondeur de 20 à 30 mètres.

- Station d'épuration de Collioure / Port-Vendres (Station intercommunale)
Mise en service en 1994, avec une capacité de 50.000 équivalents – habitants, cette station permet de traiter les eaux usées par filière physico-chimique avec rejet en mer. En 1999, le volume d'eaux traitées s'est élevé à 834.594 m³.
- Station d'épuration de Banyuls sur Mer
Construite en 1986, cette station a une capacité de 15.000 équivalents habitants. Les eaux sont traitées par filière physico-chimique avec rejet des effluents en mer. L'autorisation de rejet en mer date du 25 avril 1989 et expire le 31 décembre 2004.
Le volume traité en 1999 était de 501.860 m³.
- Station d'épuration de Cerbère
Construite en 1993, cette station a une capacité de 7.500 équivalents habitants. Les eaux sont traitées par filière physico-chimique et biofiltration. Le rejet des effluents est effectué par épandage collinaire.

- **Evolutions**

- Station d'épuration de Collioure / Port-Vendres (Station intercommunale)
Conformément à la loi sur l'Eau, la filière physico-chimique devra être complétée, à court terme, par une filière biologique.
Un nouveau tracé est envisagé pour l'émissaire : une étude bathymétrique va être réalisée. Cependant, la zone d'émission sera conservée. Celle-ci est située à 500 mètres de la côte entre la jetée du port et le Cap Béar.
- Station d'épuration de Banyuls sur mer
Pour résoudre les problèmes de saturation, la construction d'une nouvelle station d'épuration est prévue pour 2005. Il s'agira d'une structure à traitement biologique. Celle-ci se situera au-dessus de l'actuelle station d'épuration qui devrait être démolie.
La configuration du réseau et l'émissaire ne changeront pas.
- Station d'épuration de Cerbère
Cette structure répond déjà aux normes européennes et son fonctionnement satisfaisant n'entraînera pas de gros aménagements à court terme.
Seuls des lits de sable seront mis en place au niveau de la zone de rejet afin de permettre une meilleure filtration.

- **Impact**

Le développement des traitements biologiques va permettre une meilleure valorisation des boues. De plus, les techniques ont beaucoup évolué facilitant la stabilisation des boues et le contrôle de la variation de charge.

La situation des émissaires sous-marins entre 20 et 30 mètres, au-dessus de la thermocline, évite le piégeage des particules. Celui-ci pourrait avoir un impact négatif sur les écosystèmes (pellicules de particules organiques empêchant le passage des ultra-violets et perturbant le phénomène de photosynthèse).

D'une manière générale, d'après la communauté de communes, l'impact des émissaires sous-marins est limité puisque les rejets sont d'origine domestique et majoritairement biologiques.

Il faut cependant noter que les premiers émissaires de Collioure et de Cerbère ont été conservés pour assurer la fonction de surverse par temps d'orage ou d'arrêt accidentel des stations d'épuration. D'autre part, le transit des effluents entre Collioure et Port-Vendres s'effectue par un réseau dont une partie traverse la baie de Collioure.

4- L'agriculture

- *Etat actuel*

L'occupation du sol du territoire qui borde le site Natura 2000 montre que l'essentiel de l'activité agricole est représentée par la viticulture. Celle-ci occupe plus du quart de l'espace total sur la côte Vermeille. Au niveau de la zone d'Argelès incluse dans le site Natura 2000, c'est la forêt de chênes qui domine.

Le vignoble constitue un paysage exceptionnel car la vigne est cultivée en terrasses sur des pentes abruptes, se caractérisant par plusieurs éléments typiques (murs de soutènement, agouilles, casots, callades). Hormis au niveau des falaises où elles sont remplacées par les landes, les vignes sont souvent présentes jusqu'en bordure de côte, notamment sur les communes de Banyuls et de Collioure.

Sur le plan humain, le domaine de la viticulture comprenait, en 2000, 642 exploitations et environ 1500 coopérateurs. Pour cette même année, le vignoble occupait une Surface Agricole Utile de 1668 ha (DDAF, Service Statistiques, 2000).

- *Evolutions*

Depuis 1988, le nombre d'exploitations est en diminution : il est passé de 697 en 1988 à 642 en 2000. La Surface Agricole Utile, dédiée à la culture de la vigne sur les 4 communes de la Côte Rochoise, est restée plus ou moins constante : 1735 ha en 88, 1850 ha en 96, 1668 ha en 2000 (source MSA, 1996 ; DDAF, Service Statistiques, 2000).

Ce résultat peut s'expliquer par les mesures agro-environnementales :

- la DDAF octroie des aides aux vignerons, pour financer l'entretien et l'aménagement du patrimoine viticole (entretien des murettes, lutte contre l'érosion), et pour encourager les exploitations respectueuses de l'environnement (Contrats Territoriaux d'Exploitation).
- le Programme de Développement des Zones Rurales (PDZR) subventionne totalement la replantation en terrasse et partiellement les autres titres de plantations et permet donc l'installation de nouveaux agriculteurs (schéma directeur de rénovation du vignoble).

La production s'est diversifiée avec le développement de nouveaux crus et appellations (Collioure, vin biologique).

Le développement de la viticulture dans les années à venir dépend des possibilités offertes aux caves pour l'amélioration de leurs structures. Le projet de création d'une zone d'activité viticole, afin de délocaliser les activités en dehors des villages, s'inscrit dans cette démarche.

- **Impacts**

Comme pour les autres cultures, la vigne est consommatrice de pesticides et d'herbicides. Ces produits peuvent arriver dans les sols et dans le milieu marin de différentes manières :

- par ruissellement à la surface notamment lors des épisodes orageux
- par ruissellement de sub-surface
- par percolation des eaux souterraines

Les résultats des analyses effectuées par la DDASS et par la communauté de communes au niveau des eaux de la nappe (campagne 2001), montrent des concentrations en pesticides (Simazine, Terbutylazine, Atrazine déisopropyl, Terbutylazine déséthyl) supérieures aux normes (Communauté de communes, 2002).

Au niveau marin, il n'y a pas de relevés ou d'analyses mises en place. On ne peut donc pas mettre en évidence une pollution du milieu marin par les pesticides. On peut supposer tout de même, vu la proximité des vignes, qu'une partie de ces matières arrive à la mer.

5- Le secteur du paramédical

- **Etat actuel**

Le secteur médical, et plus particulièrement celui de la réadaptation fonctionnelle est très présent sur le territoire étudié. Son développement est lié à la proximité de la mer et probablement aux facteurs climatiques favorables (douceur du climat, ensoleillement).

Plusieurs établissements paramédicaux sont présents :

A **Collioure** : un établissement de cure où sont dispensés des soins de rééducation fonctionnelle et de thalasso thérapie. L'établissement "Air - Mer - Soleil" emploie 120 à 180 personnes.

A **Port-Vendres** : l'institut médico-éducatif de la Mauresque emploie 55 personnes.

A **Banyuls** : un centre de thalasso thérapie (Thalacap) et un centre de rééducation fonctionnelle (Centre Hélio-Marin). Ces établissements emploient environ 300 personnes. Le centre Hélio-Marin a une capacité d'accueil de 173 lits.

A **Cerbère** : Le centre de rééducation fonctionnelle de Peyrefite a été ouvert en 1976. Lié à l'hôpital de Garches, il traite en priorité les handicapés lourds et emploie 193 personnes. Le centre a une capacité d'accueil de 196 lits.

Ces établissements prélèvent l'eau de mer pour certains soins. L'emplacement des stations de pompage, tout comme la qualité des eaux rejetées, nous intéressent dans le cadre de cette étude.

- **Evolutions**

En ce qui concerne l'établissement de Collioure, le captage d'eau de mer pourrait se faire à partir d'un forage effectué sur la plage située en contre-bas du centre. Ce nouveau captage serait une réponse au problème actuel de contamination des eaux par des matières fécales provenant des navires de plaisance non équipés en WC chimiques ou autres.

Pour le centre de rééducation fonctionnelle de Peyrefite, l'aspiration de la station de pompage vient d'être récemment déplacée de 40 mètres vers le large.

- **Impacts**

Pour mesurer la qualité des eaux de vidange des différentes piscines médicales, des analyses bactériologiques sont effectuées par la DDASS. Les eaux de nettoyage des filtres sont rejetées dans le réseau de collecte des eaux usées et n'ont donc aucune incidence sur le milieu naturel. Le centre de Thalacap a adopté un système de décantation (« filtre à panier » dans lequel on fait diminuer la température de l'eau) situé en aval du filtre à sable. L'eau se déverse dans le port de Banyuls.

D'une manière générale, les résultats n'indiquent pas de contamination bactériologique significative lors des hautes fréquentations. Des petites contaminations sont constatées après la saison touristique. D'après la DDASS, ce phénomène serait dû à des courants provenant du large et ramenant des résidus de pollution organique (une étude de courantologie permettrait de confirmer cette hypothèse).

Il n'existe pas d'autres analyses sur les eaux de vidange des piscines, et donc il est difficile de mesurer l'impact réel de ces rejets sur le milieu marin.

6- Les activités portuaires

- **Etat actuel**

Bien que les 5 communes bordant la zone d'étude disposent toutes d'un port ou d'un abri portuaire, l'essentiel de l'activité portuaire en matière de pêche et de commerce est concentré sur Port-Vendres, alors qu'Argelès se distingue par l'activité de plaisance.

Jusqu'à l'accession de l'Algérie à l'indépendance en 1962, et grâce à une situation privilégiée pour les relations maritimes avec l'Afrique du Nord ("la traversée la plus courte dans les eaux les plus calmes"), Port-Vendres fut tête de ligne pour les liaisons voyageurs et marchandises avec l'Algérie et le Maroc, qui assurèrent ainsi son essor.

Depuis lors, malgré l'interruption des lignes régulières avec l'Afrique du Nord, l'activité du port de commerce a tout de même réussi à se développer en se spécialisant dans une vocation Fruits et Légumes.

Dans le cadre des lois de décentralisation, le port a été transféré, depuis le 01/01/1984, au département des Pyrénées-Orientales pour sa gestion, son entretien et sa modernisation, via la Chambre de Commerce et d'Industrie de Perpignan, concessionnaire de l'outillage public portuaire dans son ensemble.

En ce qui concerne l'activité "commerce", Port-Vendres n'a pas vocation à être un port généraliste, ni même un port de trafics "divers". Sa vocation en tant que port de commerce réside essentiellement dans la complémentarité avec la plate forme logistique de fruits et légumes du Grand Saint Charles, dont il est le maillon portuaire.

Port-Vendres est devenu le troisième port fruitier national derrière Marseille et Le Havre. Il traite 90% des importations en fruits et légumes, en particulier les fruits tropicaux (bananes, ananas, ...) mais aussi les fruits d'été de contre-saison provenant de l'hémisphère sud (poires, pommes, agrumes, ...).

Les importations représentaient environ 100 000 tonnes en 1989. Elles ont nettement augmenté à partir de 1992 pour atteindre 150 000 tonnes en 1993, 210 000 tonnes en 1994 et se maintiennent depuis aux environs de 200 000 tonnes. L'évolution des trafics montre bien la spécialisation croissante du port dans la filière des fruits et légumes, qui en 1998 représente 96 % des trafics du port. Les exportations, quant à elles, représentaient environ 70 000 tonnes en 1989. Elles n'ont cessé de décroître depuis et ne dépassent pas 10 000 tonnes depuis 1995.

En terme d'emploi, le secteur du port de commerce génère environ 250 emplois dont 120 équivalents emplois dockers.

- **Evolutions**

Le port de Port-Vendres, d'une superficie de 50 ha rade comprise (domaine public maritime artificiel), s'inscrit dans un contexte urbain très présent. Les possibilités d'évolution physique du port se heurtent à trois types de contraintes :

- physiques, du fait que le site impose des limites intangibles pour le développement aussi bien du port que de la ville. De plus, il n'est plus possible d'envisager des activités non compatibles avec le caractère urbain du site (bruits, pollution, trafic, ...)
- économiques, dues à la faiblesse du tissu industriel local et régional, à la fragilité d'un port basé sur une mono-activité, au manque de compétitivité du transport ferroviaire ;
- réglementaires, du fait des mesures de protection mises en place, d'une part, par le Conservatoire du Littoral qui ont pour effet de geler toute possibilité d'extension, d'autre part, induites par la présence d'un périmètre de protection de bâtiments classés.

o Projets concernant le terminal de commerce

Avec la disparition du camping, les activités de commerce ont récemment bénéficié de la création d'un terminal conteneurs et d'une zone artisanale. A moyen terme, d'autres aménagements sont envisagés :

- Modernisation du terminal fruitier : construction de surfaces réfrigérées supplémentaires.
- Création d'un quai mixte de commerce (cabotage maritime) : traitement de conteneurs sur bateaux non grésés, accueil des paquebots de nouvelle génération, renforcement de l'accueil routier. Pour se faire l'extraction et le remplacement de 40.000m³ de sédiments (35.000 m³ de vase et 5.000 m³ de rochers réutilisables) seront nécessaires au niveau de l'anse des Tamarins.

o Projets concernant la zone de pêche

- Déplacement de l'aire de carénage dans la partie sud-est du port et modernisation de celle-ci pour améliorer les capacités de levage et la sécurisation des chantiers.
- Mise en œuvre d'une démarche de qualité : acquisition de cuves à bailer pour les bateaux de pêche et isolement de la zone de débarquement du poisson.

- **Impacts**

Les activités portuaires engendrent différents types de déchets dont le milieu marin pâtit souvent. Une étude réalisée en 2000 au niveau de Port-Vendres montre que les dragages et les analyses effectuées dans les sédiments traduisent une pollution du site plus ou moins importante, notamment par les hydrocarbures et déchets solides de toute nature.

L'immersion des sédiments extraits du port, pour le réaménagement de l'Anse des Tamarins (évoqué ci-dessus) devrait être effectuée au large d'Argelès (à 30 mètres de fond) dans le site Natura 2000. Cette zone a été retenue suite à une étude menée par le laboratoire Arago. Au niveau de la qualité des sédiments qui vont être rejetés, la richesse de la faune enfouie, démontre une bonne qualité des sédiments.

Les scientifiques précisent pour autant : «Aucune étude de suivi de la faune benthique n'a été réalisée à la suite des clapages précédents. Il n'est donc pas possible d'évaluer l'impact et la restauration du milieu à la suite des opérations précédentes ce qui aurait pu permettre une comparaison avec l'opération envisagée » (Amouroux et Grémare, 2001).

L'impact sur le milieu marin lié aux projets d'extension des zones portuaires est traité dans la partie suivante.

Types de déchets	Quantité annuelle
Fermentescibles	
Retrait du poisson en criée	50t
Refus du poisson (tri au port)	30 à 50 t
Déchets de poissons poubelle (mareyeur)	10t
Fruits (port de commerce)	20t
DIB (déchets industriels bruts)	
Bois	300 à 400m3
Tourets bois (câbles)	30 unités
Palettes	1000 à 2000
Polystyrène	220 à 250m3
Film de palettisation et plastiques	500m3
Cartons	500m3
Filets hors d'usage	20 à 25m3
Câbles, Ferraille, Anodes	10 à 15t + 15t + 0.5t
DIS (déchets industriels souillés)	
Emballages souillés	70m3 à 80m3
Bidons et fûts d'huile	10 000 litres
Filtres	3 à 4 m3
Huiles	10 000 l
Batteries	2 t
Fusées	400 à 500 unités
Toxiques liquides	1 à 1.5 t

Tableau 1 : Estimation quantitative des différents types de déchets produits au niveau de la zone portuaire de Port-Vendres (IDRA-Environnement, décembre 2000).